



Demande carte de résident

Par **Aliya**, le **08/09/2017** à **17:02**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir svp si les récépissés de première demande sont pris en compte dans le calcul de la durée de présence régulière en France? En 2015 j ai eu des récépissés de première demande de titre de séjour autorisant à travailler donc j ai travaillé de janvier 2015 à mars 2016. En 2016 j ai été régularisée donc j ai eu ma première carte de séjour salarié. 2017 renouvellement de la carte de séjour salarié. Est ce je peux en déduire que ça me fera fin 2017 trois ans de séjour régulier en France? Je suis demandeur d emploi depuis mars 2016. Mes droits se terminent en octobre 2017. Depuis juin 2016 je bénéficie d allocation d adulte handicapé jusqu en mai 2019. Est que je peux bénéficier d une carte de résident car pour mon pays c est 3 ans de séjour régulier et ininterrompu. Quant aux ressources j ai l aah et je recherche du travail.

Merci d avance